



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Regional Contracting and Materiel Services / Régional
de Contrats et de gestion du Matériel
Ontario Region / Région de l'Ontario
Correctional Service of Canada / Service correctionnel
du Canada
P. O. Box 1174 / C.P. 1174
443 Union St. / 443 rue Union
Kingston, ON K7L 4Y8
Attention : Shane Collins

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
P. O. Box 1174 / C.P. 1174
443 Union St. / 443 rue Union
Kingston, ON K7L 4Y8

Title — Sujet: After-Hours Physician Coverage	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21470-22-2297218	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 001	Date: June 6, 2016
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14 :00 EDT / 14h00 HAE on / le : June 29, 2016 / 29 Juin 2016	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: ___ Destination: ___ Other-Autre: ___	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Shane Collins, Regional Contact Administrator	
Telephone No. – No de téléphone: 613-536-6127	Fax No. – No de télécopieur: 613-536-4571
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Ontario Region Institutions	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification 001 à la demande de soumissions a été émise pour :

1. Répondre aux questions 1-29 reçues pendant la période de réception des soumissions ; et/ou,
2. Modifier l'annexe D Critères d'évaluation ; et,
3. Reporter la date de clôture de la demande de soumissions.

1. Questions et réponses 1 – 12 :

Question 1: Principes directeurs des politiques - J'ai consulté le site web du SCC mais n'ai pas trouvé de principes directeurs des politiques en matière de santé, tel qu'indiqué dans le document de demande de soumissions. Pouvez-vous nous fournir un lien ?

Réponse 1: Merci de vous reporter au Formulaire national du SCC daté d'avril 2016 (copie disponible sur demande auprès de l'autorité contractante) et à l'annexe F – Cadre national des services de santé essentiels, préalablement inclus dans la demande de soumissions.

Question 2: Des infirmiers ou infirmières ou auxiliaires médicaux sont-ils présents sur le site 24h/24 ou si non, quelles sont leurs heures ?

Réponse 2 ::

Institution / Établissement <i>Mis à jour le 15 juillet 2014</i>	Region /Région	Level of security / Niveau de sécurité	Hours of operation / Heures de service	# days open per week / # jour ouvert durant la semaine	# Operational Hours/ # Heures de opérationnel
Beaver Creek Séc. minimum	ONT	Minimum	0700-1500	Lun-ven	8
Beaver Creek Séc. moyenne	ONT	Moyenne	0700-1800 0700-1500	Lun-ven Sam-dim	11 8
Etablissement Grand Valley pour femmes	ONT	Multiple- Femmes	0700-1800 0700-1500	Lun-ven Sam-dim	11 8
Collins Bay Séc. moyenne	ONT	Moyenne	0700-1800 0700-1500	Lun-ven Sam-dim	11 8
Collins Bay Séc. minimum	ONT	Minimum	0700-1500	7	8
Centre de traitement rég. de Bath	ONT	Multiple		7	24
Warkworth	ONT	Moyenne	0700-1800	Lun-ven	11



			0700-1500	Sam-dim	8
Joyceville Séc. moyenne	ONT	Moyenne	0700-1800 0700-1500	Lun-ven Sam-dim	11 8
Joyceville Séc. minimum	ONT	Minimum	0700-1500	7	8
Bath	ONT	Moyenne	0700-1800 0700-1500	Lun-ven Sam-dim	11 8
Millhaven	ONT	Maximum	0700-1900	7	12
Hopital régional de Millhaven	ONT	Multiple		7	24
Centre régional de traitement de Millhaven	ONT	Multiple		7	24

Question 3: Existe-t-il une liste standard des médicaments et de l'équipement médical/des fournitures médicales qui sont disponibles dans les établissements ou chaque établissement est-il différent ?
Pouvez-vous fournir cette liste ?

Réponse 3: Il existe un formulaire d'équipement/de fournitures; il peut y avoir des variations selon les sites, mais la plupart des établissements sont relativement bien équipés et offrent le même équipement/les mêmes fournitures médicales.

Question 4: TOUS les infirmiers/infirmières (ou autres membres du personnel de soins de santé) sont-ils engagés directement par le SCC ou sont-ils engagés par un sous-traitant ?

Réponse 4: Tous les infirmiers/infirmières des services cliniques sont des employés du SCC.

Question 5: Qui est responsable de la formation des infirmiers/infirmières ?

Réponse 5: Le SCC.

Question 6: Les infirmiers/infirmières sont-ils/elles qualifiés(es) pour procéder à des traitements plus complexes, tels que la pose de points de suture ?

Réponse 6: Les infirmiers/infirmières disposent de toutes les compétences conformément aux normes énoncées par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. Les compétences individuelles varient selon l'employé(e).

Question 7: Combien d'appels pour des services d'assistance médicale avez-vous reçu en dehors des heures normales au cours des deux dernières années ?

- Parmi ces appels, combien ont nécessité une visite du médecin de garde sur le site ?
- Parmi ces appels, combien ont nécessité le transfert du patient dans le service d'urgence ?
- Pouvez-vous fournir une liste de problèmes médicaux typiques qui ont requis une visite du médecin en dehors des heures normales ?
- Pourquoi une visite du site est-elle requise uniquement lorsqu'il y a un prestataire de soins de santé sur le site ?



Réponse 7: Merci de vous reporter au tableau de la question 14

- a. Merci de vous reporter au tableau de la question 14
- b. Impossible de donner une réponse pour l’instant.
- c. Examen/renouvellement d’ordonnances, des délinquants se sont plaints de douleurs de poitrine, de traumatismes contondants et de douleurs généralisées.
- d. Pour aider à accéder de manière efficace à l’équipement de soins cliniques et aux renseignements concernant les patients dans un milieu correctionnel.

Question 8: Les cliniques du SCC disposent-elles d’équipement de télémédecine (vidéodiffusion en continu de données médicales telles que les échographies, etc.)?

Réponse 8: Oui, nous disposons de systèmes de vidéo-conférence et de systèmes iDoc.

Question 9: Les médecins (soit de garde soit ceux qui sont sur le site) doivent-ils disposer d’un permis pour prescrire de la méthadone/Méthadose ?

Réponse 9: Oui – Méthadone/Sublozone.

Question 10: Les médecins qui se trouvent sur le site de 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi – sont-ils engagés par le SCC ou sont-ils engagés par un sous-traitant ?

Réponse 10: Cela dépend - mais ils sont tous sous contrat, hormis l’un d’entre eux.

Question 11: Dans la partie TARIFS, on demande que les services d’un médecin de garde soient disponibles de 00h00 au DIMANCHE 23h59.) Est-ce que cela signifie du LUNDI 00h00 au DIMANCHE 23h59 ?

Réponse 11: Oui.

Question 12: Le SCC est-il intéressé à recevoir une soumission pour des services de soutien télé-médical uniquement en dehors des heures normales ?

Réponse 12: Pas pour l’instant.

Question 13: En moyenne, combien d’appels le médecin de garde reçoit-il pendant a) le quart de nuit b) les quarts de fin de semaine c) les congés civils ?

Réponse 13: 2

Question 14: En moyenne, combien de fois le médecin de garde a-t-il rappelé le SCC pendant une période d’un mois?

Réponse 14:

	15 déc-15		16 jan		06 fév		16 mars	
Site	Téléphone	Visite de site						



Joyceville	5				3		1	2
Warkworth	3		7		3		3	
Beaver Creek							2	
Collins Bay	11	1	5		8	2	6	3
Grand Valley	1		2		2		2	
Millhaven	4	2	10	3	11		4	
Bath	4		5		2			
CRT	14	4	14		12	1	4	3
Hôpital régional	19	3	9	2	16	2	14	1
Totaux	61	10	52	5	57	5	36	9

Question 15: Combien de fois dans le courant de l'année dernière a-t-on demandé au médecin de garde de remplacer le médecin de l'établissement pendant les heures normales (du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00) ?

Réponse 15: *Aucune*

Question 16: À quel genre d'appels le médecin de garde peut-il s'attendre ? (à savoir quels sont les problèmes les plus courants) ?

Réponse 16: *Renouvellement d'ordonnances, délinquants se plaignant de douleurs dans la poitrine, de traumatismes contondants et de douleurs généralisées.*

Question 17:

- Est-ce que c'est un infirmier/une infirmière qui appelle le médecin ?
- Les problèmes sont-ils regroupés avant d'appeler un médecin ou l'appelle-t-on à chaque fois qu'un problème se présente ?
- Le médecin de garde doit-il s'annoncer au début de chaque quart ou l'établissement l'appelle-t-il/elle uniquement si ses services sont requis ?
- Merci de fournir un résumé du processus mis en place au moment d'appeler un médecin.



Réponse 17 :

- a. *Oui*
- b. *Regroupement si les délais le permettent, sinon à chaque fois qu'un patient signale un problème.*
- c. *Non*
- d. *L'infirmier/infirmière appelle un numéro 1-800 pour contacter le médecin – le médecin rappelle dans les 10-15 minutes qui suivent et une discussion s'en suit.*

Question 18: Merci de vous reporter à l'annexe A – Énoncé des travaux, 3. Tâches 3.1 l'hôpital régional EM est cité comme lieu, mais n'est cependant pas cité dans la section 3.2 comme lieu. Merci d'expliquer.

Réponse 18: *L'hôpital régional devrait être inclus dans la section 3.2 et est situé dans l'établissement Millhaven.*

Question 19: Merci de vous reporter à l'annexe A – Énoncé des travaux, 3. Tâches 3.2 qui stipule : « *Les médecins sont de garde entre 18h00 et 7h00 du lundi au vendredi et 24h24 pendant les fins de semaine et les jours de congés civils pour offrir des services médicaux en dehors des heures normales et des services d'urgence. Ces services devront être fournis dans le complexe Joyceville, le complexe Collins Bay, l'établissement Millhaven, l'établissement Bath, le centre régional de traitement de l'Ontario, l'établissement Warkworth, le complexe Beaver Creek et l'établissement Grand Valley.* » Merci de préciser si « ces services » fait allusion à des services par téléphone ou en personne ou les deux ?

Réponse 19: *Par téléphone pour tous les sites et/ou en personne dans la région du Grand Kingston au complexe Joyceville, complexe Collins Bay, établissement Millhaven, établissement Bath et au centre régional de traitement de l'Ontario.*

Question 20: Merci de vous reporter à l'annexe A – Énoncé des travaux 3. Tâches 3.3 « *Un médecin local devra être disponible immédiatement pour une consultation téléphonique et pour une visite sur le site pour les établissements de la région de Kingston, au cas où cela serait nécessaire.* » Merci de préciser ce que vous entendez par « immédiatement ».

Réponse 20: *Le médecin devra rappeler dans les 10-15 minutes qui suivent.*

Question 21: Merci de vous reporter à l'annexe A – Énoncé des travaux, 3. Tâches 3.4 « *En cas d'appel, le médecin devra contacter l'infirmier/infirmière de service; s'il n'y a ni infirmier ni infirmière de service, le détenu sera transporté à l'hôpital régional pour être examiné par le médecin de garde si cela est approprié d'un point de vue médical.* » Lorsqu'on transporte le détenu à l'hôpital régional pour y être examiné par le médecin de garde, le terme « *médecin de garde* » fait-il référence au médecin de garde du service des urgences de l'hôpital ou au médecin de garde du SCC ?

Réponse 21: *Le médecin de garde du SCC*



Question 22: Merci de vous reporter à l'annexe A – Énoncé des travaux, 6.0 Lieu des travaux ; l'adresse du Centre régional de traitement n'est pas incluse. Merci de préciser.

Réponse 22: *Il est situé sur le site de l'établissement Millhaven/Bath, dans deux unités.*

Question 23: Ceci concerne M1, Critères techniques obligatoires – Nous aimerions savoir si, étant donné que ceci est un contrat fédéral, un médecin agréé dans une autre province que l'Ontario peut malgré tout dispenser des services de garde téléphoniques ou services de consultation téléphonique ?

Réponse 23: *Non, ils doivent être agréés par l'OMCO.*

Question 24: Ceci concerne M1 Critères techniques obligatoires : Si un permis d'exercice en Ontario est requis, un médecin agréé dans une autre province peut-il malgré tout exercer s'il peut prouver que son permis d'exercice en Ontario est un cours d'attribution ?

Réponse 24: *Non, il doit être détenteur d'un permis attribué par l'OMCO en bonne et due forme.*

Question 25: Ceci concerne M2 Critères techniques obligatoires : pouvez-vous préciser que ceci signifie que la ressource proposée doit disposer d'un minimum de six mois d'expérience en soins primaires ou doit avoir exercé comme médecin généraliste pendant six mois au cours des deux dernières années ?

Réponse 25: *Expérience en tant que médecin généraliste et/ou avec une équipe de soins continus complexes.*

Question 26: Ceci concerne la soumission financière la plus basse : le Canada peut-il préciser si les six items en blanc concernant le tarif seront ajoutés les uns aux autres ou si l'on réévaluera les items pour obtenir le tarif final calculé ?

Réponse 26: *Tous les coûts prévisionnels seront pris en considération. Le tarif hebdomadaire pour les services de garde constituera la plus grande partie du coût annuel. Les frais pour services de rappel et remplacement du médecin de jour sont pris en compte, mais représentent un très faible pourcentage du coût annuel total estimé.*

Question 27: Ceci concerne l'annexe B, Base de paiement proposée : le Canada peut-il préciser que lorsque nous remplissons le premier espace en blanc « Médecins de garde de 00h00 au dimanche 23h59 ___\$ par semaine » ceci inclura les consultations téléphoniques initiées par l'établissement, et donc que ces appels ne seront pas rémunérés ?

Réponse 27: *Les consultations téléphoniques ne sont pas rémunérées séparément, car elles sont incluses dans le tarif hebdomadaire pour les services de garde.*

Question 28: Ceci concerne la partie 6, Clauses du contrat subséquent, Section 1 Exigences en matière de sécurité, paragraphe 1.3 : pouvez-vous confirmer que le médecin qui fournit les services requis ne requiert pas de cote de fiabilité octroyée ou approuvée par la DSIC/TPSGC, puisqu'il ne retire ni n'entrepose de données protégées B ? Les renseignements protégés B seront entreposés dans les installations de l'entrepreneur qui dispose d'une Vérification d'organisation désignée et l'entrepreneur disposera de personnel non médical détenteur d'une cote de fiabilité, octroyée ou approuvée par la



CISD/TWGSC pour accéder aux renseignements protégés B. Nous sommes conscients du fait que le médecin qui fournira les services requis devra remplir le formulaire standard de Demande d'autorisation d'accès sécuritaire à un établissement du CIPC Formulaire 1279 (R-05-12) que nous avons mis en pièce jointe.

Réponse 28: *Les médecins devront disposer d'une Attestation de sécurité car ils auront accès à des renseignements protégés pendant qu'ils se trouveront dans les établissements du SCC. Mais ceci n'est pas requis immédiatement au moment de la soumission d'offres.*

Question 29: Est-il possible de demander une prolongation de l'appel d'offres jusqu'au 30 juin 2016 14h00 HAE afin de pouvoir tenir compte des réponses à cette question au moment de rédiger notre soumission ?

Réponse 29: *La date de clôture de cet appel d'offres sera prolongée jusqu'au 29 juin 2016 14h00 en raison du grand nombre de questions posées par diverses sources intéressées.*

2. MODIFICATIONS À L'ANNEXE D CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Effacer : **Annexe D. Critères d'évaluation** dans son ensemble ;

Insérer : La nouvelle **Annexe D Critères d'évaluation** suivante



3. La date de clôture indiquée en page un (1) de la DDS a été prolongée :

Effacer : Date de clôture pour envoyer les soumissions – **20 juin 2016 14h00 HAE**

Insérer: La nouvelle date de clôture pour envoyer les soumissions – **29 juin 2016 14h00 HAE.**

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS..



Annexe D - Critères d'évaluation

1.0 Évaluation technique

1.1 Les éléments suivants de la proposition sont évalués et cotés selon les critères d'évaluation énoncés ci-après.

- Critères techniques obligatoires

Il est **impératif** que les soumissions répondent à chacun de ces critères pour démontrer leur respect des exigences.

- 1.2 TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ, QUAND ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.
- 1.3 Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.
- 1.4 Il faut prouver son expérience en décrivant des projets et/ou emplois antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.
- 1.5 Des références doivent être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.
 - I. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que fonctionnaire**, la référence doit être un fonctionnaire qui jouait un rôle de supervision par rapport à la ressource proposée au cours de la période d'emploi mentionnée.
 - II. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que consultant**, la référence doit être le fonctionnaire chargé du projet dans le cadre duquel la ressource proposée a acquis l'expérience.
 - III. Les références doivent être présentées selon le format suivant :
 - a. Nom;
 - b. Organisme;
 - c. Numéro de téléphone actuel; et
 - d. Adresse courriel si disponible.

1.6 Présentation de la réponse

- I. Afin de faciliter l'évaluation des propositions, il est recommandé que les soumissionnaires abordent, dans leur proposition, les critères obligatoires dans l'ordre où ils apparaissent dans le tableau Critères d'évaluation, en utilisant la numérotation présentée.
- II. De plus, les soumissionnaires sont avisés que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont le délai chevauche le délai d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, la durée du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; la durée du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002. Le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.
- III. Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), le SCC ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas le mois et l'année, tel qu'exigé, pour la date de début et la date de fin de l'expérience alléguée.



- IV. Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la ressource jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé.

CRITÈRES OBLIGATOIRES – 21470-22-2297218

N°	Critère obligatoire	Description du soumissionnaire (inclure un renvoi vers la soumission)	Satisfaite (oui/non)
M1	La ressource proposée doit détenir un permis en règle de l'organisme de réglementation provincial pour les médecins et chirurgiens de la province où les services doivent être fournis (Liste de vos médecins doivent être fournis ainsi que des copies de leurs licences actuelles)		
M2	Les médecins proposés doivent avoir un minimum de six (6) mois d'expérience dans la fourniture de soins primaires ou dans la pratique générale dans les derniers deux (2)		
M3	Confirmation de l'assurance - Référence n ° 3 à la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection		
M4	Le(s) médecin(s) proposé(s) doit/doivent avoir un permis pour prescrire de la méthadone/Sublozone. (La liste des médecins que vous proposez doit être accompagnée des copies de leurs permis à jour.)		